

NEUFCHATEL AVICULTURE

Groupement des éleveurs amateurs sélectionneurs
d'animaux de basse-cour et de volière du Pays de Bray

44^{ème} Salon National des Animaux de Basse-Cour

15^{ème} Présentation / Bourse Oiseaux Exotiques

Article premier : L'exposition organisée par « Neufchâtel Aviculture » aura lieu du **08 au 09 Novembre 2025** dans le cadre de la foire Saint-Martin de Neufchâtel en Bray (76270).

L'exposition est régie par le règlement général des expositions SCAF complété par le présent règlement. L'exposition est ouverte à tous les éleveurs de sujets de races pures. Tous les animaux devront être identifiés suivant les règlements en vigueur pour être primés.

Seront admis les sujets bagués, tatoués, pastillés des années 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025

Les lots seront composés comme suit : Unités uniquement toutes catégories (ne seront pas admis cette année, Trios, Faisans, Paons, Dindons par manque d'emplacement compte tenu des championnats organisés)

Article 2 :

Droits d'inscription : Unités 3,50 Euros

**Unités à 5,00 Euros pour les sujets participants aux championnats de France lapins
Catalogue Obligatoire + frais administratif 6,00 Euros.**

Article 3 :

Les feuilles d'inscription dûment remplies seront accompagnées d'un chèque bancaire libellé au nom de « Neufchâtel Aviculture » et adressées à

Olivier GAILLARD 5 Le Bihorel 76270 Neufchâtel en Bray

ogailard@ymail.com 06 45 32 58 90

Sans précision, les animaux seront inscrits dans la catégorie adulte.

Les numéros de bagues des volailles et des pigeons ainsi que les tatouages des lapins devront figurer obligatoirement sur la feuille d'enlogement le jour de la mise en cage des animaux

Les inscriptions seront closes irrévocablement le 12 octobre 2025 au avant si le nombre de cages de 1 600 est atteint. Une priorité sera accordée aux éleveurs des championnats.

Article 4 :

Un contrôle vétérinaire sera effectué dès la réception des animaux. Tout animal déclaré suspect à l'arrivée ou pendant l'exposition sera immédiatement retiré et isolé, sans remboursement des droits d'inscription. Les exposants devront s'assurer de toutes les garanties sanitaires imposées par les services vétérinaires de leur département.

Le certificat de vaccination ou certificat de vente et ordonnance délivrés par un vétérinaire contre la maladie de Newcastle pour les volailles et pigeons sont à transmettre obligatoirement au comité organisateur dès l'inscription des animaux accompagné d'une attestation sur l'honneur (doc joint)

Article 5 :

Les exposants désirant vendre leurs animaux, le mentionneront sur la feuille d'inscription, le prix de vente sera majoré de 20 % à la charge de l'acheteur et au profit de la société organisatrice. **Possibilité de rajouter des sujets à vente le jour de l'enlogement. Tout retrait de la vente par l'éleveur entraînera le paiement de l'animal racheté, les 20 % de majoration resteront au bénéfice de la société.**

Les sujets vendus pourront être retirés immédiatement à l'exception des animaux en cage d'honneur qui ne pourront être retirés par les acheteurs qu'à partir du dimanche 9 Novembre 12 heures.

Afin d'assurer la traçabilité, toute vente d'animaux exposés doit passer par le bureau des ventes.

Article 6 :

Durant l'exposition, le comité organisateur assurera la surveillance, et l'ensemble des soins aux animaux, mais ne sera tenu responsable des vols, mortalité, accidents, maladies ou échanges.

Les cages seront de dimensions adaptées à la taille des animaux et disposeront dès leur arrivée d'eau et de nourriture.

Article 7 :

Le jugement s'effectuera le vendredi 07 novembre 2025 dès 7 heures 30, le jury sera composé de juges officiels, leur décision sera sans appel. L'ensemble des animaux sera jugé aux points. L'attribution des « Meilleurs Sujets » se fera entre juges et élèves juges, sans aucune autre présence. Tous les

membres organisateurs sont autorisés à concourir pour les « Meilleurs sujets », mais les juges et élèves juges qui officieront ne pourront bénéficier de cette mesure dans la catégorie les concernant.

Article 8 :

Le comité organisateur, à seule qualité pour prendre toute décision et mesure, afin d'assurer le bon ordre durant l'exposition. Toute réclamation devra parvenir par écrit au Commissaire Général dans les quinze jours de la fin de l'exposition

Article 9 :

Calendrier de l'exposition.

Jeudi 06 novembre de 14 heures à 20 h	<input type="checkbox"/> Enlogement des animaux par les exposants
Vendredi 07 novembre à partir de 7H30	<input type="checkbox"/> Opérations du jury.
Samedi 08 novembre 9h à 19h	<input type="checkbox"/> Ouverture aux visiteurs
Samedi 08 Novembre 9h 30	<input type="checkbox"/> Ouverture du bureau des ventes
Dimanche 09 novembre de 9 h / 12h 30 - 14h / 18h	<input type="checkbox"/> Ouverture aux visiteurs
Dimanche 09 Novembre 10h00	Inauguration de l'exposition
Dimanche 09 Novembre	Fermeture du bureau de vente à 16 h
Dimanche 09 Novembre	<input type="checkbox"/> Remise des Grands Prix + délogement des animaux vers 17h

Dérogation possible (en accord avec le comité organisateur) pour tous les éleveurs éloignés + de 400 kms : départ possible le dimanche 9 Novembre en début d'après midi

Article 10 : Récompenses

« Les meilleurs sujets » seront désignés par les juges dans les catégories suivantes

(si moins de 20 sujets inscrits dans une catégorie regroupement possible avec une autre catégorie)

3 : Volailles Gdes races françaises	1. Palmipèdes	2 : Palmipèdes d'ornement	5 : Volailles naines
6 - 7 : Lapins grands races (male/femelle)	4 : Volailles Gdes races étrangères	8- 9 : Lapins races moyennes (Male/Femelle)	
10 : Lapins à fourrure	11 : Lapins petites races	12 : Lapins nains	
13: Cobayes	14: Pigeons de Forme Français	15: Pigeons de Forme Etrangères	
16: Pigeons Cravaté	17: Pigeons Type Poule	18 Pigeons de Structure	
19: Pigeons Boulants / Tambour / Caronculés	20 : Pigeons de Couleur	21 Pigeons De Vol	
22 : Tourterelles			

4 Grands Prix du Salon seront décernés parmi les meilleurs sujets

1. Volailles 2.Palmipèdes / Oiseaux de Parc 3. Lapins/ Cobayes 4. Pigeons/Tourterelles

Meilleurs sujets et Grands Prix du Salon seront récompensés par un panier garni ou trophée + plaquette

Tous les sujets notés 97 points seront récompensés par un lot spécifique

De nombreuses dotations seront attribuées par les juges aux sujets méritants en dehors des meilleurs sujets

Récompense coupes, Fanions trophées, livres, produits régionaux jusqu'à épuisement des lots

. Dans le cadre de cette manifestation sera organisé :

- Championnats de France du Club Français des Lapins Géants
- Championnat de France du CFELFB Club Français des Eleveurs de Fauve de Bourgogne
- Championnat régional du Club Français du Lynx
- Challenge Normandie Aviculture
- Exposition partenaire de la course aux points du Lapin Club de France

Tous les exposants recevront un lot souvenir (plaquette + produits régionaux)

15^{ème} Présentation / Bourse Oiseaux Exotiques

Pour tout renseignement s'adresser à Alain BOZO 2A rue des renardières 60690 ROY-BOISSY 03 44 48 28 10

bozo.alain@hotmail.fr

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir à Neufchâtel-en-Bray, où vous pourrez admirer environ 1.800 sujets mais également vous rendre en ville pour la grande foire Saint-Martin, avec ses multiples attractions et expositions, tous les membres de "Neufchâtel Aviculture" vous souhaitent beaucoup de réussite dans vos élevages, et déjà, de nombreuses

récompenses dans vos premières expositions.